

ANNEXE 16 : POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES POURVUS APRES ENTRETIEN AVEC UNE COMMISSION – MOUVEMENT 2021

PROCEDURE DE RECRUTEMENT :

- Saisie du vœu sur I-PROF et envoi sur ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr d'une lettre de motivation et d'un CV, en précisant le poste sollicité. Pour les postes particuliers, le code est rappelé sur la présente annexe *en bleu*.
- Les demi-postes et les postes non codifiés doivent être demandés par courrier électronique sur ce.mvt1d37@ac-orleans-tours.fr en précisant leur classement dans la hiérarchie des vœux. La demande est à adresser avant la date de fermeture du serveur. Il convient de joindre une lettre de motivation et un CV.
- Procédure de nomination avec commission d'entretien, conformément aux règles départementales en vigueur.

Attention :

-Les entretiens auront lieu du 9 au 20 mai 2022.

-La convocation aux entretiens sera envoyée sur la messagerie professionnelle académique après la fermeture du serveur.

Pour accéder à la boîte académique, veuillez vous connecter à l'adresse suivante : https://pia.ac-orleans-tours.fr/iwc_frame_pia/

TABLE DES MATIERES

1. FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS.....	3
2. POSTES DE SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DANS LE 1ER DEGRE (EANA) :	4
3. SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE 1 ^{ER} DEGRE	5
4. ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS UNE CLASSE DEDIEE « DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » CLASSES A NIVEAU SIMPLE EN EDUCATION PRIORITAIRE)	7
5. POSTES A LA MAISON D'ARRET : à <i>demandeur par courrier</i>	9
6. ENSEIGNANTS EN HOPITAL DE JOUR OU SERVICE DE PEDOPSYCHIATRIE	10
7. ENSEIGNANTS AU CHEVET DES ENFANTS OU ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTES	11
8. ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES ERSEH : (<i>voir l'annexe 10 Secteurs ERSEH</i>).....	12
9. E-RUN : ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE :	13
10. CONSEILLERS PEDAGOGIQUES DE CIRCONSCRIPTION :	14

1. FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS

Malentendants : postes LSF en élémentaire : **60869** / postes LSF en maternelle : **60870**

Priorité aux enseignants souhaitant s'engager dans un dispositif de scolarisation incluant la communication en L.S.F. :

Argumentation

- Tous les enseignants du groupe scolaire sont susceptibles d'inclure des élèves sourds ou malentendants dans leur classe (enfants de la ULIS 2 rattachée à la maternelle ou en scolarisation individuelle).
- Certains parents ont fait le choix du bilinguisme (français oral et LSF).
- Cohérence avec la mise en place du Pôle Académique pour la Scolarisation des jeunes Sourds dans le département
- La communication avec les élèves est un élément favorable à leur inclusion scolaire.

Procédure d'octroi de la priorité

Tout enseignant souhaitant enseigner à l'école primaire Raspail devra rédiger une lettre de motivation et se présenter devant une commission chargée de proposer à Monsieur le Directeur académique des priorités d'accès.

Ces postes sont ouverts à tous les enseignants ayant une qualification en L.S.F. ou s'engageant à suivre la formation L.S.F. organisée localement (indication à faire figurer dans la lettre de motivation).

Les enseignants qui sont déjà qualifiés doivent fournir à la division des personnels enseignants une attestation de leur formation.

Contact :

Monsieur Francis DRAGON :

Inspecteur de l'Education nationale de Tours-Centre – ce.ien37tc@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 47 60 77 73

2. POSTES DE SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES DANS LE 1ER DEGRE (EANA) : 60724 / 60726

7,5 postes dont

- 0,25 ETP assurant la coordination du dispositif

- un mi-temps dévolu à la prise en charge des élèves de l'école J. Jaurès de Chinon et de l'école Mirabeau de Chinon.

Les postes sont rattachés administrativement à la direction académique.

Les zones d'intervention sont définies annuellement. Les interventions ont lieu dans les écoles du maillage de l'agglomération urbaine et dans deux écoles école de Chinon. Les autres écoles rurales bénéficieront **d'accompagnement d'aide aux enseignants de la part du Casnav, de la coordonnatrice ou d'un membre de l'équipe FLS.**

Titres ou diplômes requis

- Certification "français langue seconde"
Et/ou
- Diplôme universitaire de français langue étrangère

Missions générales

- L'enseignant FLS **est sous l'autorité de son IEN de circonscription** et son activité est coordonnée par l'IEN Conseillère technique Langues Vivantes
- L'enseignant FLS est membre du pôle ressources de la circonscription

Activités

- Prise en charge d'un groupe d'élèves allophones ; selon les besoins, il s'agira de conduire des séances pédagogiques ciblées sur des tâches écrites et/ou orales d'une durée de 40 à 60 minutes, variant en fonction du niveau et de l'âge des élèves. Les supports seront diversifiés mais adaptés aux objectifs fixés (jeux, logiciels, méthode de FLS, CD, manuels, etc.)
- Formation/information des enseignants, des directeurs et des équipes à l'inclusion réussie des élèves allophones **notamment dans les écoles rurales** du département où des prises en charge ne sont pas possibles

Compétences requises

- Etre capable d'évaluer les élèves dans leur langue d'origine
- Etre capable de trouver des stratégies pour entrer en communication avec des élèves sans maîtrise de la langue française
- Connaître les outils FLS, les adapter au niveau et à l'âge des élèves
- Etre dans une relation pédagogique avec les élèves afin de les faire progresser dans l'acquisition de la langue française pour permettre tous les apprentissages disciplinaires
- Etre capable de construire un PPRE
- Etre capable de travailler en équipe (enseignants de la classe, de l'école, directeur d'école)
- Etre capable de travailler en partenariat avec les parents d'élèves, associations, travailleurs sociaux
- Etre capable en conseil de cycle, de maîtres et d'école d'informer, de contribuer au projet d'école

Conditions spécifiques d'exercice

- L'enseignant retenu travaillera à temps plein (sauf cas particulier sur Chinon).
- L'enseignant sera amené à se déplacer dans le réseau des écoles du maillage qui sera revu chaque année
- En fin d'année, l'enseignant produira un bilan quantitatif et qualitatif (compétences acquises par les élèves qu'il a pris en charge)
- L'enseignant rendra compte de l'utilisation des 108h qui pourront être dédiées pour partie à la formation

Contact : Claire PELOSSE, IEN Conseillère technique Langues vivantes (LVE, FLE, FLS)
ienlv37@ac-orleans-tours.fr

3. SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) DANS LE 1^{ER} DEGRE

Implantations

- **Ecole primaire Ferry à Amboise : 60777**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions d'Amboise et de Tours Nord-Sud
 - Circonscription référente : IEN Amboise
- **Ecole élémentaire de Perrusson : 60011**
 - Vocation à intervenir sur la circonscription de Loches
 - Circonscription référente : IEN Loches
- **Ecole élémentaire le Pain Perdu de Beaumont en Véron : 60024**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de Chinon et Langeais (secteur d'Azay le Rideau)
 - Circonscription référente : IEN Chinon
- **Ecole élémentaire Gide à Tours : 60601**
 - Vocation à intervenir sur Saint-Pierre-des-Corps et sur Tours (dont Raspail prioritairement le temps de la foire de Tours) et Joué les Tours
 - Circonscription référente : IEN Tours centre
- **Ecole élémentaire «La Bergeronnerie» à Saint-Martin-Le-Beau : 60188**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de S Avertin, St Pierre des Corps et Tours nord-sud
 - Circonscription référente : IEN Saint Pierre-des-Corps
- **Ecole élémentaire de Neuillé-Pont-Pierre : 59798**
 - Vocation à intervenir sur les circonscriptions de Langeais et Saint Cyr sur Loire
 - Circonscription référente : IEN Saint Cyr sur Loire

En fonction des écoles fréquentées, les enseignants affectés sur chacun des postes pourront être amenés à modifier leur périmètre d'intervention, y compris à la limite des territoires administratifs des circonscriptions.

Missions générales

- Membre du pôle ressources de la circonscription, l'enseignant EFIV est sous l'autorité de son IEN de circonscription.
- Membre du groupe départemental EFIV, l'enseignant missionné voit son action coordonnée par l'IEN responsable départemental du dossier EFIV.
- Un des enseignants de l'équipe assure la fonction de coordination de l'équipe : en relation avec l'IEN missionné il accompagne les projets départementaux, interlocuteur de la DSDEN pour l'équipe, il contribue à la mise à jour des documents et outils d'équipe.

Activités

L'objectif essentiel vise la scolarisation des EFIV dans le 1^{er} et 2nd degré. Il s'organise autour de 4 axes :

1/ Lien avec les familles :

- Rencontrer les familles sur leurs lieux de stationnement pour mettre en place une relation de confiance, inciter à la scolarisation et accompagner son suivi.

2/ Les élèves :

- Accompagner la scolarisation et les apprentissages fondamentaux
- Organiser en fonction des besoins locaux des adaptations pédagogiques nécessaires pouvant prendre la forme de « Classes passerelles » permettant de proposer un premier accueil au sein d'une école proche du lieu de stationnement.
- Intervenir en classe selon diverses modalités dont le co-enseignement.
- Favoriser l'autonomie des élèves par leur inclusion des élèves en classe ordinaire.

3/ Liens avec les écoles

- Faciliter la gestion des inscriptions/radiations dans ONDE en lien avec les directeurs et les informer.

- Accompagner l'accueil des élèves et leur suivi pédagogique
- Evaluer les élèves arrivants, définir un projet pédagogique adapté avec l'enseignant d'accueil, rédiger un PPRE.
- Être médiateur pédagogique entre la famille et l'école.
- Être une ressource pour les enseignants en apportant des informations à même de faciliter l'accueil et les apprentissages, en proposant des stages de formation avec l'équipe départementale.

4/ liens avec les partenaires

- Etablir le lien avec le professeur référent du collège du secteur appartenant au réseau des collèges bénéficiant d'une structure adaptée.
- Participer aux réunions du comité de suivi local.
- Favoriser le départ en collège

Compétences requises

- connaître ou s'informer sur les données culturelles liées aux gens du voyage, connaître des outils adaptés aux apprentissages des élèves.
- Être capable de travailler en équipe au sein du dispositif départemental et avec les équipes enseignantes.
- Être capable de s'adapter au profil des familles et au niveau des élèves afin de faciliter la scolarisation et favoriser les apprentissages.
- Être capable de travailler en partenariat au niveau local (parents, associations, EPCI, gestionnaires d'aires)
- Être dans une relation pédagogique avec les élèves afin de les faire progresser dans l'acquisition des fondamentaux pour permettre les apprentissages disciplinaires
- Faire preuve d'adaptabilité dans la relation aux familles et dans la gestion des situations urgentes ou imprévues

Conditions spécifiques d'exercice

- L'enseignant retenu travaillera à temps plein.
- L'enseignant missionné est amené à se déplacer sur un secteur étendu
- En fin d'année l'équipe départementale produira un bilan qualitatif et quantitatif (suivi et niveau des élèves accompagnés, projets locaux et départementaux, obstacles rencontrés, perspectives, outils développés).
- L'enseignant rendra compte de l'usage des 108 h dans le cadre de sa mission : Déplacements sur les terrains, Ateliers auprès des parents d'élèves, réunions partenariales et comités de pilotage, temps de préparation des formations, conseil d'école ou conseil des maîtres ciblés sur une problématique EFIV.

Contact :

Monsieur Laurent DEVELAY, Inspecteur de l'Education Nationale, en charge de la circonscription de St Pierre des Corps et pilote départemental de la scolarisation des EFIV –
ce.ien37spdc@ac-orleans-tours.fr
 Tél : 02 38 83 49 39

4. ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS DANS UNE CLASSE DEDIEE « DISPOSITIF SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS » EN EDUCATION PRIORITAIRE

Ecoles ciblées

- École maternelle Blotterie à Joué-lès-Tours **59581**
- École maternelle Langevin à Joué-lès-Tours **59710**
- École maternelle Stalingrad à Saint-Pierre-des-Corps **59764**
- École maternelle Tamisier La Riche **59705**
- École primaire J. Verne Tours **60927**
- École primaire Flaubert Tours **60730**
- École maternelle Kergomard Tours **59738**
- École maternelle Marceau Courier à Saint-Pierre-des-Corps **60720**
- Ecole maternelle Marie Curie à Tours **59743**

Quotité du poste

Les enseignants retenus pour exercer sur ces postes travailleront de préférence à temps plein.

Objectifs du dispositif

Répondre à circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 relative à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans sur les territoires de l'éducation prioritaire : lutter contre les inégalités sociales, construire une relation de confiance avec des familles éloignées de l'école.

Compétences requises

- Avoir enseigné en école maternelle
- Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant de moins de trois ans.
- Etre capable de créer des conditions d'enseignement sécurisantes pour favoriser un développement harmonieux des enfants de moins de trois ans
- Avoir des qualités relationnelles (pour communiquer avec de jeunes enfants, leurs parents, les partenaires...)
- Etre capable de travailler en équipe, élaborer ou s'approprier/ faire vivre le projet de scolarisation des enfants de moins dans le cadre du projet d'école
- Avoir des capacités d'innovation, de réflexion, sens de l'initiative

Missions

- Accueillir et scolariser des enfants de moins de 3 ans dans le cadre du projet d'école
- Créer les conditions favorables à l'épanouissement global de l'enfant notamment dans le domaine de la communication.
- Accueillir enfants et parents dans des conditions sécurisantes dans le cadre d'un projet de co-éducation défini par le conseil des maîtres
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à la scolarisation des enfants de moins de trois ans
- Elaborer des projets individualisés et en assurer le suivi
- Participer à des actions de formation pilotées par la mission maternelle et la circonscription (échanges de pratique, construction d'outils ; apports de formateurs...)
- Participer aux réunions de concertation avec les partenaires du projet TPS
- Prendre en charge des groupes d'élèves en modules de langage oral au sein d'une classe en co-enseignement ou auprès de petits groupes hors la classe
- Elaborer en équipe un projet pédagogique encadrant le renforcement du langage oral au sein de l'école
- Assurer un suivi des compétences développées par les élèves dans le domaine du langage oral

Contraintes particulières

- Travail de concertation avec les partenaires : services municipaux « petite enfance », PMI, éventuellement EJE...
- Engagement l'après-midi pour la mise en œuvre de projets spécifiques du développement du langage oral, dans les classes de MS et GS.

Contact :

Madame Cécile LEQUART,
Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la circonscription maternelle - ienmat37@ac-orleans-tours.fr
Tél. 02 47 60 77 59

5. POSTES À LA MAISON D'ARRÊT : *à demander par courrier*

Implantation

Maison d'arrêt de Tours : (adresser une lettre de candidature pour préciser le poste demandé)

- Responsable local : 1 poste
- Enseignant section des mineurs : 1 poste

Titres ou diplômes exigés

- CAPSAIS ou CAPA-SH option F ou CAPPEI
- Ou expérience professionnelle en classe relais ou en formation continue d'adultes.

Missions

Pour le responsable local

- Organiser et animer le service de l'enseignement scolaire de la maison d'arrêt ;
- Assurer l'accueil des détenus pour évaluer les acquis et adapter le projet scolaire ;
- Rédiger, mettre en œuvre et évaluer le projet de l'établissement pénitentiaire ;
- Enseigner, évaluer et valider les acquis en formation ;
- Organiser les examens avec les services de la Direction des services départementaux ;
- Développer les liens du service d'enseignement avec les services pénitentiaires et les acteurs de l'insertion ;
- Rédiger le rapport annuel d'activités.

Pour l'enseignant de la section des mineurs

- Assurer l'accueil des détenus mineurs pour évaluer les acquis et adapter le projet scolaire ;
- Organiser l'enseignement pour l'ensemble des mineurs ;
- Enseigner, évaluer et valider les acquis en formation ;
- Organiser les examens avec les services de la Direction des services départementaux.

Contraintes particulières

L'enseignant retenu travaillera à temps plein.

En complément des heures d'enseignement, certaines tâches peuvent être demandées :

- Tenue de documents destinés aux services pénitentiaires ;
- Contribution au suivi des détenus avec les services d'insertion et de probation ;
- Actualisation de la composition des groupes scolarisés ;
- Tenue de livrets d'attestation ;
- Participation aux réunions institutionnelles.

Procédure de recrutement

- Lettre de candidature adressée au DASEN sous couvert de l'IEN de circonscription ;
- Procédure de nomination avec commission d'entretien conformément aux règles nationales en vigueur.

Les candidats sont auditionnés par une commission de recrutement qui comprend :

- Monsieur le Directeur académique ou son représentant,
- Monsieur le Proviseur de l'unité pédagogique régionale, Madame la Directrice de la maison d'arrêt et un enseignant spécialisé.

Contacts :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

Pour tout complément d'information, joindre Mme DUTRIEUX-GIVERS, responsable de l'unité d'enseignement à la Maison d'arrêt au 02 47 60 12 80.

6. ENSEIGNANTS EN HÔPITAL DE JOUR OU SERVICE DE PÉDOPSYCHIATRIE

Implantation

- 3 postes : service de pédopsychiatrie du CHRU Bretonneau de Tours (dont 1 poste implanté à l'école élémentaire George Sand de Tours) **60441**
- 1 poste à l'hôpital de jour de la Charpraie de Chambray-lès-Tours **60501**

Titres ou diplômes exigés

CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI

Missions

L'enseignant spécialisé assure des temps de scolarisation soit dans les classes internes du service de pédopsychiatrie (Hôpital Bretonneau et Hôpital de la Charpraie) soit dans la classe externalisée (Ecole George Sand - Tours) conformément au projet thérapeutique de l'enfant et au projet de l'unité d'enseignement de l'établissement.

Il met en œuvre un enseignement adapté aux diverses pathologies et répondant aux besoins des élèves pointés dans les projets.

- Il collabore avec les équipes médicales et/ou éducatives, et s'inscrit dans une dynamique pluri-professionnelle.
- Il participe aux diverses réunions institutionnelles.
- Il impulse une dynamique d'inclusion scolaire.
- Il s'inscrit comme personne ressource auprès des enseignants des écoles ordinaires et autres personnels.

Compétences attendues

Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des enfants accueillis en hôpital de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles du neuro-développement.

Posséder de bonnes capacités d'adaptation et bonnes connaissances du travail de l'enseignant en unité d'enseignement « sanitaire ».

Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Être en capacité d'exercer au sein d'équipes pluri-professionnelles en prenant en compte systématiquement les décisions d'ordre médical.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

7. ENSEIGNANTS AU CHEVET DES ENFANTS OU ADOLESCENTS MALADES OU ACCIDENTÉS

Implantation

2 postes à l'hôpital Clocheville de Tours **60510**

Titres ou diplômes exigés

CAPSAIS ou CAPA-SH option C ou CAPPEI

Missions

En accord avec le projet thérapeutique de l'enfant, les enseignements se déroulent au chevet de l'enfant ou dans la salle de classe de l'hôpital.

Les enseignants assurent la continuité scolaire de l'enfant et de l'adolescent malade ou accidenté.

- Ils lui permettent de garder ou de retrouver son statut d'élève.
- Ils maintiennent le lien social avec l'établissement d'origine.
- Ils préparent sa réintégration scolaire.
- Ils participent à la conception du PAI ou du PPS.
- Ils collaborent avec les équipes médicales et/ou éducatives
- Ils participent aux diverses réunions institutionnelles.

Au besoin, ils mobilisent l'APADHE.

Ils sont personnes ressources pour les professeurs du second degré intervenant à l'hôpital.

Compétences attendues

Avoir une bonne connaissance des besoins particuliers des élèves hospitalisés.

Bonnes capacités d'adaptation et bonnes connaissances du travail de l'enseignant en Unité d'Enseignement sanitaire.

Capacité à travailler en équipe, en prenant en compte systématiquement les décisions à caractère médical.

Avoir une bonne connaissance des structures et des dispositifs de l'ASH et des diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves malades, accidentés ou handicapés.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

8. ENSEIGNANT RÉFÉRENT DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS ERSEH : (voir l'annexe 10 Secteurs ERSEH)

Un enseignant titulaire du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou du 2CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou du CAPPEI exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves handicapés du département (Décret du 30 décembre 2005).

Missions

L'enseignant référent :

- Assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille ;
- Est chargé de réunir l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
- Contribue à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation.

Caractéristiques du poste

Les enseignants référents sont affectés dans l'une des écoles ou l'un des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN ASH.

Le nombre d'enseignants référents est arrêté annuellement par le DASEN en tenant compte de critères arrêtés nationalement.

Leur secteur d'intervention est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Les secteurs d'intervention figurent sur l'annexe 10 de la circulaire mouvement des enseignants du 1^{er} degré. Les enseignants retenus pour exercer sur ce poste travailleront à temps plein.

Profil du poste

L'enseignant référent doit faire la preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.

Il doit être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

Obligations de service

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

Postes particuliers

- ERSEH secteur 14 :
½ temps couplé avec ½ poste de coordonnateur pédagogique (cf. annexe 9-B). Poste à profil, hors barème, hors mouvement.
- ERSEH secteur 19 :
½ temps couplé avec ½ poste APADHE enfants hospitalisés en dehors de Clocheville (cf. annexe 9A). Poste à profil, hors barème, hors mouvement.
- ERSEH secteur 21 :
½ temps couplé avec ½ poste SESSAD TSL (cf. annexe 9B).

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr - Tél : 02 47 60 77 10

9. E-RUN : ENSEIGNANT RÉFÉRENT AUX USAGES DU NUMÉRIQUE : 60662

Implantation

Direction Académique d'Indre et Loire, 267 rue Giraudeau à Tours

Compétences requises

- Connaissance du système éducatif et de la politique en faveur du numérique à l'école
- Connaissances des usages pédagogiques du numérique du C1 au C3 (programmes, socle, évaluation)
- Connaissance et pratique des usages pédagogiques d'un ENT et plateformes collaboratives
- Connaissance et pratique des usages pédagogiques du TBI-VPI (tableau ou vidéoprojecteur interactif)
- Connaissance et pratique des usages d'une classe mobile
- Capacité à envisager un CAFIPEMF numérique l'année suivant la prise de fonction
- Capacité à construire des scénarios pédagogiques et des projets interdisciplinaires intégrant le numérique
- Capacité à utiliser le numérique dans une perspective de création et d'accompagnement d'une formation à distance (FOAD)
- Capacité à s'investir dans un travail en équipe et à intervenir dans les écoles du 37
- Capacités à conseillers des collectivités territoriales (mairies) en matière de numérique
- Volonté d'innover
- Qualité d'animation de groupe (rôle de formateur en direction de tout enseignant : PES, NT, PE, directeurs)
- Qualités relationnelles
- Veilles pédagogique et technique
- Compétences techniques (gestion de sites institutionnels, développement de projets multimédias, connaissance des réseaux poste à poste et client-serveur)
- Connaissance de la suite logicielle départementale : Lectra, Quizztop, Suite educampa, freewares maternelle, MCK3, Didapages

Missions

- S'intégrer dans la politique départementale de développement du numérique portée par l'IEN ayant en charge la mission numérique départementale
- Proposer et animer des formations dans le cadre de la mission départementale numérique
- Participer à la formation et au déploiement des AAP (Appels à projets) premier degré départementaux
- Contribuer à alimenter les ressources du site de la mission
- Accompagner les CPC et CPD dans la réalisation de parcours FOAD Magistère
- S'impliquer dans la formation des enseignants en circonscription
- Répondre aux demandes des IEN et des écoles sur les pratiques pédagogiques du numérique
- Aider à la mise en place de projets numériques et à l'accompagnement de ceux-ci dans les écoles
- Aider à la prise en main (formation de 1^{er} niveau) et la gestion des sites sous TYPO3 (circonscriptions et missions)
- Être un conseil auprès des mairies (audit, équipements basés sur le livre blanc des équipements)
- Intervenir lors de COPIL numérique

Contraintes particulières

Déplacements (véhicule indispensable) – Horaires variables – Volonté d'innover – Travail personnel important – Travail en équipe – participation aux réunions institutionnelles – séminaires – L'enseignant retenu pour exercer sur ce poste travaillera à temps plein.

Contact :

Madame Sylvie DELAFONT – IEN mission numérique 37

Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Service de l'École inclusive - ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr

- Tél : 02 47 60 77 10

10. CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION

Implantation

Circonscription d'Amboise : 2 postes implantés à Amboise (9, place de la Croix Benard) **147830**

Circonscription de Chinon : 2 postes implantés à Chinon (14, rue Paul Huet) **59583**

Circonscription de Loches : 2 postes implantés à Loches (23, rue de la Gaité) **59584**

Postes implantés à la DSDEN à Tours :

Circonscription de Saint Cyr : 2 postes **146065**
Circonscription de Joué les Tours : 2 postes **146063**
Circonscription de Langeais : 2 postes **60661**
Circonscription de Saint Avertin : 2 postes **60667**

Circonscription Tours Nord-Sud : 2 postes **146066**
Circonscription de Tours centre : 2 postes **60658**
Circonscription de St Pierre des Corps : 2 postes **60875**

Compétences requises

- Etre titulaire du CAFIPEMF ;
- Positionnement institutionnel clair et loyal ;
- Maîtrise de l'organisation du système éducatif et connaissance de ses partenaires, en particulier celui de l'INSPE ;
- Compétences pédagogiques et didactiques sur l'ensemble des disciplines de l'enseignement primaire ;
- Capacité à réaliser une veille dans le domaine de la recherche et sur l'évolution des politiques éducatives et, selon les circonscriptions, de la politique éducative de l'Education prioritaire ;
- Expérience de l'enseignement aux différents niveaux de l'école primaire (de la maternelle au Cycle 3) ;
- Capacité à faire preuve d'initiative, d'autonomie, de réactivité ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse.
- Posséder des qualités d'écoute, de questionnement ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Maîtrise des techniques et des usages du numérique pour, par exemple, alimenter des E-réseaux de l'Education prioritaire et du 100% de réussite au CP, conduire des réunions, des formations à distance...
- Mobiliser des compétences de formateur et en ingénierie de formation :
 - ✓ Être capable de développer une attitude de veille pédagogique et institutionnelle ;
 - ✓ Être capable de produire, de partager et de mutualiser des documents, des informations et des ressources dans le cadre d'un travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif ;
 - ✓ Être capable de mettre en œuvre une démarche de projet avec une équipe mixte (enseignants-partenaires) notamment dans sa dimension évaluation/analyse ;
 - ✓ Analyser des besoins, concevoir et mettre en œuvre des actions de formation ;
 - ✓ Être capable d'animer des réunions et/ou des formations en présentiel et en distanciel ;
 - ✓ Contribuer à l'accompagnement et au suivi de projets pédagogiques notamment par le repérage et la diffusion des "bonnes pratiques".
 - ✓ Evaluer des dispositifs et des expérimentations conduites ;
 - ✓ Conseiller l'inspecteur, les conseillers pédagogiques départementaux sur des dispositifs de formation, sur des projets innovants ou d'expérimentations ;
 - ✓ Participer à des groupes de travail d'écoles, de circonscriptions, départementaux ou nationaux.

Missions

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative. Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

- Mettre en œuvre des politiques nationales, académiques ou départementales ;
- Assurer une veille scientifique et la relayer auprès des équipes en apportant son expérience et son analyse à la réflexion didactique et pédagogique ;
- Concevoir et diffuser des outils et supports destinés aux enseignants ;

- Accompagner les équipes d'école dans l'analyse des résultats des évaluations au service d'un renforcement de la qualité des enseignements : susciter la transformation des approches et des pratiques pédagogiques et contribuer à la réduction des difficultés des élèves ;
- Dynamiser la mise en œuvre des parcours éducatifs en lien sur la totalité du temps de l'enfant ;
- Accompagner la prise de fonction des néo-titulaires et des personnels enseignants ayant des besoins particuliers, à la demande de l'I.E.N. ;
- Participer à la continuité pédagogique entre premier et second degré et la construction du parcours de l'élève ;
- Initier des formations inter-degrés de la maternelle au collège ;
- Contribuer à la formation des enseignants en constellation ;
- Participer aux actions de formation dans le cadre du plan départemental de formation ;
- Participer à la formation et l'accompagnement des enseignants préparant le CAFIPEMF
- Selon les circonscriptions, participer à la réflexion concernant les enjeux de formation en éducation prioritaire ;
 - ✓ Accompagner et suivre les travaux des équipes des réseaux, participer à l'évaluation de la mise en œuvre des axes définis par le référentiel de l'éducation prioritaire et notamment ceux qui relèvent du travail collectif ;
 - ✓ Faciliter les mises en réseaux de l'ensemble des partenaires et contribuer à la mise en cohérence des travaux des différentes structures dont les médiathèques, bibliothèques, centres de ressource ;
 - ✓ Suivi et accompagnement des dispositifs spécifiques à l'Education prioritaire, en lien avec les conseils pédagogiques départementaux : TPS, GS / CP / CE1 dédoublés ;
- Impulser et coordonner la mise en œuvre d'actions, de dispositifs territoriaux ;
- Participer au pôle ressource de circonscription (analyse et suivi des situations d'élèves difficiles) ;
- Contribuer à l'élaboration de travaux, de formations au sein des groupes départementaux ;

Remarque : les éléments concernant les missions du conseiller pédagogique sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales, académiques et/ou départementales

Contraintes particulières

- Disponibilité pour des réunions après 16h30
- Déplacements
- Les missions qu'il est amené à exercer nécessitent une grande disponibilité. Elles sont difficilement compatibles avec un service à temps partiel.

Madame Florence Imokrane - Adjointe au directeur académique en charge du 1^{er} degré
ce.ienadj37@ac-orleans-tours.fr
 Tél : 02 47 60 77 90